

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire :	Membres du Conseil d'établissement	
Date :	Mardi 5 décembre, 18h30	
Lieu :	Bibliothèque de l'école	

PROCÈS-VERBAL

	ÉTAIENT PRÉSENTS <i>Karine Balthazar, parent</i> <i>Véronique Paradis, parent</i> <i>Alexandra Marier-Bienvenue, parent</i> <i>Michel Lefebvre, parent</i> <i>Katina Ste-Marie, parent</i> <i>Fannie Lavergne-Lemieux, enseignante</i> <i>Valérie Laferrière, enseignante</i> <i>Maryse Gagnon, enseignante</i> <i>Dominique Leduc, éducateur au service de garde,</i> <i>représentant du personnel de soutien</i> <i>Annie Robert, technicienne au service de garde</i>	ÉTAIT ABSENT
	PARTICIPAIT ÉGALEMENT <i>Gabriel Duquette, directeur</i>	
	PUBLIC <i>Aucun public</i>	
CÉ #05-12-2023-01	<p>1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue</p> <p>1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance <i>Karine Balthazar et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.</i></p> <p>1.2 Nomination d'un(e) secrétaire Nomination (LIP 69) <i>Maryse Gagnon propose Dominique Leduc afin qu'il agisse à titre de secrétaire lors de la séance du CÉ du 5 décembre. Dominique Leduc accepte la proposition. Aucun vote n'est demandé.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maryse Gagnon, il est résolu à l'unanimité; DE NOMMER Dominique Leduc secrétaire pour la séance du CÉ du 5 décembre 2023.</p>	
CÉ #05-12-2023-02	<p>1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour <i>L'ordre du jour est projeté à l'écran et lu par Karine Balthazar. Aucun ajout de sujet n'est proposé. Aucun vote n'est demandé.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Alexandra Marier-Bienvenue, il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.</p>	

CÉ #05-12-2023-03

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Il est également projeté à l'écran. Deux coquilles ont été remarquées. Elles sont corrigées séance tenante. Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Annie Robert, il est résolu **à l'unanimité**;
D'ADOPTER le procès-verbal avec la correction des deux coquilles.

1.5 Suivis de la rencontre du 2 octobre 2023

Aucun suivi

2. Parole au public

3. Adoption et approbation

3.1 Évaluation du projet éducatif 2022-2023 (adoption)

La LIP prévoit aux articles 74, 75 et 83 que le CÉ adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation. Le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

Gabriel Duquette présente l'état de situation. Les membres du CÉ procèdent à l'évaluation du projet éducatif. Pour chaque objectif, les membres déterminent si celui-ci est en voie de réalisation, demeure à surveiller ou des actions sont requises pour corriger la situation.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Fannie Lavergne-Lemieux, il est résolu **à l'unanimité**;
D'ADOPTER l'évaluation du projet éducatif.

3.2 Rapport du CÉ (adoption)

L'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire;

Le CÉ doit préparer le rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de la Loi sur l'instruction publique;

L'article 83 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2022-2023. Celui-ci a été présenté aux membres par Karine Balthazar, présidente;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

CÉ #05-12-2023-05

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Katina Ste-Marie, il est résolu **à l'unanimité**;
D'ADOPTER le rapport annuel des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

DE MANDATER la direction pour transmettre une copie de ce rapport annuel au centre de services scolaire au cours des prochains jours et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.

3.3 Projet éducatif (adoption)

L'article 209.1 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, en application de l'article 459.2;

L'article 36 prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;

L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif;

Par ailleurs, l'article 37 établit ce que doit comporter le projet éducatif et prévoit notamment que les orientations et objectifs du projet soient cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert et que, sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école;

Cette analyse s'effectue en concertation et avec la participation des élèves, des parents, des enseignants, d'autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire;

Au cours de l'année scolaire 2022-2023 et à l'automne 2023, l'école a tenu un tel processus de concertation;

Le projet éducatif a été présenté par Gabriel Duquette et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement;

Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Véronique Paradis, il est résolu **à l'unanimité**;

D'ADOPTER le projet éducatif tel qu'il a été présenté;

QUE le projet éducatif soit transmis au centre de services scolaire au cours des prochains jours et que par la suite, il soit rendu public au terme du délai à être convenu avec le centre de services scolaire.

3.4 Enchantons-nous 2024 (approbation)

Diane St-Laurent, spécialiste de musique, demande l'autorisation afin que l'école participe à Enchantons-nous 2024. Cette activité est facultative et s'adresse aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e année.

Cette année encore, la FAMEQ-Montérégie organise une journée de chant choral pour les élèves du primaire. L'événement se tiendra à l'école Assomption de Saint-Hyacinthe le samedi 20 avril prochain. Le concert de clôture aura lieu à l'église Assomption-de-Notre-Dame à Saint-Hyacinthe.

Enchantons-nous représente une expérience musicale et sociale extraordinaire pour les élèves. Imaginez : près de 200 enfants rassemblés autour d'une passion commune, le chant. Durant cette

CÉ #05-12-2023-06

journée, ils développeront leur technique vocale et étendront leur culture musicale à travers l'étude de cinq chants communs (un de chacun des cinq styles musicaux) et de deux à trois chants d'un genre spécifique qu'ils auront choisi parmi des ateliers tels que : francophone, gospel, musique de film, musique du monde, etc.

En soirée, nos jeunes choristes présenteront le fruit de leur journée lors d'un concert à l'église Assomption-de-Notre-Dame à Saint-Hyacinthe devant un public déjà conquis

L'inscription pour la journée est de 50 \$ par enfant. Ce montant comprend : la participation à toutes les activités de la journée, les repas (dîner, souper et une collation), un cahier de partitions et un billet pour le concert d'une valeur de 15 \$ pour le parent qui viendra chercher l'enfant.

CÉ #05-12-2023-07

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maryse Gagnon, il est résolu **à l'unanimité;**
D'APPROUVER l'activité Enchantons-nous 2024.

3.5 Activités éducatives (approbation)

Les enseignantes de 1^{re} année et de 6^e année sollicitent l'approbation de trois activités pour les élèves.

- *1^{re} année : Ouache! Un reptile! Le 25 avril 2024.*
- *6^e année : Théâtre salle Juliette-Lassonde (Faire crier les murs). Le 12 mars 2024*
- *6^e année : Classe-neige, Camp Richelieu. Du 7 au 9 février 2024*

CÉ #05-12-2023-08

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lefebvre, il est résolu **à l'unanimité;**
D'APPROUVER les trois activités proposées.

3.6 Mesure 15111 - Projet entrepreneurial (approbation)

Jessika Boudreau-Couture et André-Anne Mireault souhaitent réaliser un projet entrepreneurial dans le cadre de la mesure 15111. André-Anne réalisera des vidéos afin de bonifier notre mode de vie et illustrer les comportements attendus. Jessika Boudreau-Couture mettra de l'avant l'escouade des objets perdus.

Le volet 2 de la mesure budgétaire de fonctionnement 15111 soutient financièrement les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans le développement d'activités favorisant l'éducation à l'esprit d'entreprendre à la formation générale des jeunes et à la formation générale des adultes. Dans ce volet, l'école s'engage notamment à déployer des activités concernant les quatre leviers d'intervention de l'éducation à l'esprit d'entreprendre (sensibilisation, expérimentation, rayonnement et affirmation), à réaliser un projet entrepreneurial admissible et à le déposer au Défi OSEntreprendre. Par ailleurs, la règle budgétaire fait état de la mise sur pied d'un comité-école composé d'au moins trois personnes.

CÉ #05-12-2023-09

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Annie Robert, il est résolu **à l'unanimité;**
D'APPROUVER le projet entrepreneurial dans le cadre de la mesure 15111.

CE #05-12-2023-10

3.7 Don de la compagnie Aon - Grand Défi Pierre Lavoie (approbation)

Dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie, la compagnie Aon parrainera notre école pour deux années. Aon est fière de nous remettre un don de 4957\$ afin que nous puissions réaliser un projet permettant à nos élèves d'être physiquement actifs. Il ne s'agit pas d'un don en argent. Nous devons réaliser le projet et transmettre les pièces justificatives au Grand Défi Pierre Lavoie pour ensuite recevoir un remboursement.

L'école souhaite installer un panier de basketball avec trois entrées.

Les membres du CE échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lefebvre, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER le don de la compagnie Aon (Grand Défi Pierre Lavoie) dans le but de concrétiser notre projet.

CE #05-12-2023-11

3.8 Activités de Noël (approbation)

Gabriel Duquette présente les activités de Noël proposées par les membres du comité de Noël. De nombreuses activités auront lieu durant la semaine du 18 décembre.

Les membres du CE échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition Michel Lefebvre, il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les activités de Noël telles que présentées.

3.9 Règles de fonctionnement au SDG – Annexe (adoption)

Le sujet est reporté.

4. Informations et affaires nouvelles

4.1 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Gabriel Duquette présente le nouveau canevas du plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Celui-ci inclut une section contre les violences sexuelles pour chaque élément du plan de lutte. Il indique qu'il est nécessaire de transférer les informations de notre plan de lutte 2022-2023 dans ce nouveau canevas. Une fois fait, il sollicitera une adoption par courriel. De plus, cette année, les membres du comité analyseront la situation et proposeront des moyens afin de l'actualiser.

4.2 Mode de vie (ajout de la directive du ministre concernant les appareils électroniques personnels en classe)

En vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école.

Gabriel Duquette présente l'ajout d'une annexe en conformité avec la directive du Ministre relativement à l'interdiction en classe des cellulaires et autres appareils électriques personnels. Il discutera du libellé lors de la prochaine assemblée générale des enseignants(es). Par la suite, il sollicitera une approbation par courriel afin que la directive du Ministre soit incluse dans notre mode de vie avant la fin de cette année.

5. Parole à la direction

Gabriel Duquette se présente et indique être fier de faire partie de l'équipe du Tournesol.

6. Parole à la technicienne au service de garde

<p>CÉ #05-12-2023-12</p>	<p><i>Annie Robert revient sur les journées pédagogiques d'octobre et de novembre. En décembre il y aura une journée pyjama et des jeux de la maison. L'équipe travaille sur le programme d'activités en conformité avec notre nouveau projet éducatif.</i></p> <p><i>Annie Robert indique être toujours à la recherche de personnel pour effectuer des remplacements. Elle invite les parents à lui à cet effet.</i></p> <p>7. Parole aux enseignants <i>Maryse Gagnon revient sur La guignolée avec Grain de sel. Un véritable succès.</i></p> <p>8. Parole aux parents <i>Les parents remercient les membres du personnel pour leur travail.</i></p> <p>9. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP <i>Michel Lefebvre transmettra à Gabriel Duquette la documentation afin de la remettre aux membres.</i></p> <p>10. Sujets divers <i>Aucun sujet divers</i></p> <p>11. Levée de l'assemblée <i>Tous les sujets ont été traités.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maryse Gagnon, il est résolu à l'unanimité; D'APPROUVER la levée de la séance à 20h30.</p> <p>_____ (signature) Karine Balthazar, présidente</p> <p>_____ (signature) Gabriel Duquette, directeur</p>
--------------------------	--